

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES

Par la présente, nous nous engageons à :

1. fournir les informations exactes sur les produits et services, avant la conclusion de la vente,
2. éviter les allégations publicitaires mensongères, ainsi que les pratiques commerciales déloyales ;
3. respecter les clauses contractuelles des accords commerciaux signés ;
4. respecter la vie privée de nos clients et partenaires en ne divulguant pas leurs données personnelles ;
5. prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception de nos produits et services ;
6. promouvoir les modes de transports « doux » ;
7. prévenir tout acte de corruption active ou passive ;
8. respecter les règles de la concurrence ;
9. s'interdire tout recours au travail forcé ou tout autre forme de travail illégal ;
10. respecter la dignité et les droits fondamentaux de la personne.

Stéphanie Martinache
Directrice Associée